

SOMMAIRE DES QUESTIONS – Projet de la route de raccordement du Nord

Le présent document fournit un résumé global des questions portées à l'attention de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) à propos du projet de la route de raccordement du Nord (le projet) pendant la période de consultation publique sur la description initiale du projet présentée par la Première Nation de Marten Falls et la Première Nation de Webequie (conjointement, le promoteur). Les questions soulevées mettent en lumière les renseignements qui appuient la prise de décision de l'Agence quant à la nécessité ou non d'une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et, le cas échéant, à adapter les documents de l'étape préparatoire. Les contributions originales des participants sont accessibles en ligne, sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 84331).

Le promoteur doit fournir à l'Agence sa réponse au sommaire des questions qui détaille la manière dont il entend répondre aux questions soulevées, ainsi que la description détaillée du projet. La description détaillée du projet doit présenter les renseignements contenus dans la description initiale du projet, accompagnés de nouveaux renseignements intégrés tout au long du corps du texte de façon à répondre aux questions soulevées. De même, le résumé de la description détaillée du projet doit contenir les renseignements figurant dans le résumé de la description initiale du projet, mis à jour avec les nouvelles informations. Ceci facilitera la compréhension des participants à l'évaluation, y compris les groupes autochtones et publics, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

Le poisson et l'habitat du poisson
Demander des renseignements sur les emplacements potentiels d'ouvrages de franchissement des cours d'eau, la répartition connue des espèces de poissons et les mesures d'atténuation proposées.
Demander des renseignements supplémentaires sur les changements des mouvements et de la dispersion des populations de poissons, du fraie et du comportement reproductif dues aux activités de construction et d'exploitation, y compris la construction d'ouvrages de franchissement de cours d'eau.
Besoin de renseignements supplémentaires sur les effets sur le poisson et l'habitat du poisson des modifications de la qualité de l'eau, de l'augmentation des activités de pêche, du forage de puits près des rivières, du ruissellement des routes et de la contamination par le gaz, le pétrole, le sel de déneigement et les déchets dangereux polluants.
Préoccupations concernant les effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson au cours de toutes les étapes du projet, y compris : <ul style="list-style-type: none">– la mort ou les préjudices causés aux poissons, y compris le déplacement temporaire des poissons;– l'altération, la perturbation, la fragmentation ou la destruction de l'habitat du poisson, y compris de l'habitat de fraie;– les modifications de la qualité, de la quantité et du débit de l'eau;– l'obstruction des passages de poissons par des travaux dans l'eau pendant la construction et l'entretien des ouvrages de franchissement de cours d'eau et des ponceaux, ainsi que le remplissage des zones humides et d'autres étendues d'eau.
Commentaires sur les esturgeons jaunes qui se rassemblent au printemps pour frayer dans des eaux rapides à des endroits propices pour la construction de routes sur les rivières. Cela augmenterait l'accessibilité aux esturgeons jaunes en période de frai pour les pêcheurs et augmenterait la vulnérabilité des esturgeons jaunes à des niveaux de population potentiellement insoutenables en raison de la pression exercée par la pêche.

Oiseaux migrateurs, autres oiseaux et leurs habitats
<p>Demander des renseignements supplémentaires sur les effets potentiels sur les oiseaux, y compris les espèces en péril inscrites sur la liste fédérale, les oiseaux migrateurs et les espèces importantes pour les collectivités autochtones (p. ex. les aigles, les oies, la gélinotte huppée, le tétras du Canada) et leurs habitats (y compris les sites de nidification) pendant toutes les étapes du projet, y compris la perturbation ou la mortalité due :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à la perte, l'altération ou la fragmentation de l'habitat; – à l'altération du site et le défrichement de la végétation; – à l'introduction d'espèces envahissantes, de parasites et de maladies dans la région; – au trafic; – aux activités de construction et d'entretien, y compris le déglçage hivernal; – aux accidents et aux déversements; – aux émissions atmosphériques; – aux niveaux de bruit; – à la pollution lumineuse.
<p>Demander des renseignements supplémentaires sur les effets potentiels sur les parcours et les corridors migratoires des oiseaux (p. ex., les oies et autres oiseaux migrateurs) en raison des impacts sur des habitats importants, tels que les zones humides, les eskers et les îles des lacs muskeg, qui représentent un habitat pour la nidification et la reproduction.</p>
<p>Demander des renseignements sur la présence potentielle de toute espèce figurant à l'annexe 1 du <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022)</i> susceptible de se reproduire dans la zone du projet.</p>
<p>Demander des renseignements supplémentaires sur les mesures d'atténuation proposées pour éviter la mortalité et la perturbation des oiseaux, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse, l'augmentation du bruit, les accidents et les déversements.</p>
Espèces en péril, faune terrestre et leurs habitats
<p>Demander des renseignements sur la collecte de données de base sur les espèces en péril inscrites sur la liste fédérale et les espèces inscrites sur la liste du COSEPAC¹, y compris le carcajou, l'esturgeon jaune, le caribou (populations boréales et migratrices de l'Est des écotypes migrateurs et sédentaires et notamment la chaîne Missisa), l'aigle royal, la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique et la pipistrelle de l'Est.</p>
<p>Demander des renseignements supplémentaires sur les impacts potentiels sur les espèces en péril (y compris la mortalité individuelle) et sur leurs habitats résultants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des modifications du domaine vital et des parcours de migration ou de déplacement; – de l'altération et la fragmentation de l'habitat (qui peut entraîner des difficultés à trouver de la nourriture, des partenaires et un habitat approprié); – de la perte ou la réduction des milieux secs, tels que les eskers et lieux de perchage pour les chauves-souris; – de l'assèchement des tourbières; – des carrières et des fosses d'agrégats près d'eskers; – des changements potentiels de la qualité de l'eau et de l'air; – de l'augmentation de la pollution; – des collisions de véhicules; – de l'augmentation de l'accès humain à des fins récréatives.
<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur les populations de caribous (boréaux et migrateurs de l'Est), y compris le stress des populations, les impacts sur les parcours de migration et la fragmentation de l'habitat due aux infrastructures linéaires, ainsi que les effets cumulatifs des projets prévisibles à l'avenir.</p>

¹ COSEPAC est l'acronyme de Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, un groupe consultatif indépendant du ministre de l'Environnement et du Changement climatique qui évalue la situation nationale des espèces fauniques menacées d'extinction.

<p>Préoccupations concernant les effets résiduels sur les populations individuelles, locales ou régionales d'espèces en péril et sur leur habitat.</p>
<p>Demander des renseignements sur les effets potentiels sur le peuplement faunique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de la mortalité, notamment due aux collisions avec des véhicules, car une mortalité accrue peut entraîner un déclin de la population et avoir des impacts sur la diversité génétique (en particulier pour les grands mammifères, tels que les ongulés); – des perturbations sensorielles dues aux activités ou aux composantes du projet, au cours de la durée de vie du projet, qui peuvent entraîner la propagation du syndrome du museau blanc chez les chauves-souris, ainsi que d'autres perturbations telles que les nuisances sonores dues au trafic routier ou au dynamitage; – des changements dans les parcours de migration; – de l'augmentation de l'accès du public, y compris l'accès pour la chasse récréative; – de la perte, l'altération ou la fragmentation des habitats (y compris les terres humides et les milieux secs).
<p>Il a été observé que la zone de transition entre les basses terres de la baie James et le bouclier de l'Ontario est une zone critique pour les espèces dont l'aire de répartition est plus étendue.</p>
<p>Besoin de renseignements sur les effets potentiels des modifications apportées aux terres forestières (p. ex., les impacts sur les espèces importantes pour les collectivités autochtones) et de précisions sur les mesures d'atténuation proposées pour minimiser les effets négatifs.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur les forêts du défrichage de la végétation, des effets de lisière et des changements au niveau de l'hydrologie et du sol (p. ex., qualité, perte, compactage et érosion).</p>
<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur la végétation indigène et rare de la poussière provenant des activités du projet (y compris l'utilisation des routes), de l'application d'herbicides pendant toutes les étapes du projet et de l'introduction d'espèces végétales envahissantes.</p>
<p>Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre</p>
<p>Besoin de renseignements supplémentaires sur toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre associées au projet et sur les méthodes d'estimation de ces émissions afin de démontrer comment les exigences du dernier document d'orientation sur l'évaluation stratégique des changements climatiques seraient respectées.</p>
<p>Besoin de renseignements supplémentaires sur les effets du projet liés au changement d'affectation des sols et à la perte ou à la perturbation de la fonction d'entreposage du carbone, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la quantification des émissions nettes de gaz à effet de serre, y compris les impacts sur les stocks de carbone aériens et souterrains dans les forêts boréales, les sols et les tourbières; – l'évaluation hydrologique de la façon dont les impacts sur les terres humides (y compris les tourbières et les fondrières) influenceraient à la fois les stocks de carbone et la capacité de continuer à séquestrer le carbone à l'avenir; – les mesures d'atténuation proposées pour minimiser la perte de la fonction d'entreposage du carbone, des émissions de gaz à effet de serre et des effets sur les changements climatiques; – les implications du projet pour l'inventaire national des gaz à effet de serre du Canada.
<p>Patrimoine spirituel, patrimoine naturel et patrimoine culturel des peuples autochtones</p>
<p>Préoccupations quant aux effets potentiels sur le patrimoine culturel, les pratiques et les modes de vie autochtones, y compris le droit à l'autonomie et à la pratique des langues traditionnelles, en raison des activités du projet et de l'augmentation du trafic à des fins industrielles et d'accès public.</p>

<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur les cours d'eau, y compris les particularités telles que les rapides, les reliefs du terrain d'importance culturelle et le mode de vie des collectivités autochtones locales, notamment en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des ouvrages de franchissement de cours d'eau proposés (en particulier sur la rivière Attawapiskat) – des forages géotechniques et des forages de puits sur les eskers, ainsi que les changements apportés au terrain.
<p>Préoccupations concernant les impacts potentiels sur les sites culturels, spirituels et sacrés résultant des changements liés au projet affectant les bassins versants et les fondrières.</p>
<p>Préoccupations concernant les impacts potentiels sur les collectivités autochtones et leur capacité à préserver et à transmettre leurs connaissances traditionnelles et culturelles aux générations futures.</p>
<p>Usage courant des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles</p>
<p>Demander des renseignements sur les plans pour la réutilisation des matériaux déboisés tels que la végétation, y compris les plantes et les arbres utilisés pour les médecines traditionnelles.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette, les pratiques spirituelles et les enseignements culturels, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les changements dans l'utilisation actuelle des terres traditionnelles, des étendues d'eau et des zones d'importance historique pour les collectivités autochtones; – la facilité d'accès, par les peuples non autochtones, aux territoires traditionnels autochtones; – la perte d'accès aux terres traditionnelles (p. ex., en raison de changements potentiels de la navigabilité ou du fait que le projet empiète sur les territoires traditionnels); – les changements du mode de vie et de l'utilisation traditionnelle des terres par les futures générations.
<p>Aliments traditionnels</p>
<p>Demander l'élaboration ou le soutien d'une étude sur le régime alimentaire et la sécurité alimentaire, y compris une étude sur la récolte d'aliments traditionnels pour les collectivités autochtones pour qui l'accès serait affecté, afin de déterminer les éventuels enjeux en matière de sécurité alimentaire et les impacts sur la santé des membres de la communauté.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets sur l'accès à, la qualité et la disponibilité des aliments traditionnels, y compris la faune (comme le caribou), les plantes et les médicaments traditionnels.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets potentiels sur la santé humaine de la consommation d'aliments traditionnels contaminés par le biais du sol et de l'eau, y compris l'augmentation des processus de méthylation du mercure dans les terres humides, résultant des activités du projet.</p>
<p>Structures, sites et objets présentant une importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale pour les peuples autochtones</p>
<p>Demander au promoteur de déterminer l'emplacement de toute structure et de tout site ou objet d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale en consultation avec les collectivités autochtones.</p>
<p>Demander au promoteur de réaliser une évaluation archéologique.</p>
<p>Exercices des droits ancestraux et issus des traités des peuples autochtones</p>
<p>Voir les sections sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles, de santé humaine et de bien-être, ainsi que pour le patrimoine spirituel, naturel et culturel.</p>
<p>Commentaire selon lequel la description détaillée du projet devrait indiquer explicitement que tous les peuples autochtones mobilisés par le promoteur ont des droits en vertu de l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>, non seulement les communautés du promoteur. La description détaillée du projet devrait énumérer toutes les collectivités autochtones dans un format non hiérarchique.</p>

Savoir autochtone
Préoccupations concernant le fait que le promoteur n'intègre pas le savoir autochtone dans les décisions de planification, de gestion et d'exploitation, ainsi que lors de la collecte de données environnementales, dans les études de suivi et lors de l'identification des mesures d'atténuation liées aux impacts environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires découlant du projet et d'autres activités ou développements éventuels.
Préoccupations quant à la manière dont le promoteur garantira le respect de la vie privée et la confidentialité du savoir autochtone communiqué et d'autres renseignements jugés sensibles.
Mobilisation et consultation des Autochtones et des intervenants
Les communautés des Premières Nations sont admissibles à une aide financière pour le développement économique et les infrastructures.
Préoccupations concernant le soutien adéquat apporté aux collectivités autochtones pour leur permettre de participer de manière adéquate aux activités de mobilisation et de consultation tout au long du processus fédéral d'évaluation d'impact, y compris par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> – l'accès à un financement suffisant et opportun des capacités; – disposer d'un délai suffisant pour formuler des commentaires; – la prise en compte des défis rencontrés par les collectivités autochtones, tels que les urgences communautaires, la faible bande passante et la fatigue liée à la consultation.
Préoccupations quant au soutien adéquat apporté aux collectivités autochtones pour mener des études sur l'utilisation des terres et des ressources afin d'éclairer le processus fédéral d'évaluation d'impact.
Demander que les activités de mobilisation soient menées dans le respect des protocoles autochtones en intégrant : <ul style="list-style-type: none"> – tout protocole de consultation ou de mobilisation existant que les collectivités autochtones ont partagé avec le promoteur; – les préférences de chaque communauté autochtone en matière de mobilisation et de consultation tout au long du processus d'évaluation, y compris les préférences linguistiques et les mesures de santé et de sécurité à respecter.
Demander que des activités de mobilisation en personne soient proposées à plusieurs endroits, à plusieurs dates et dans chacune des communautés environnantes qui seraient touchées par le projet.
Demander que la participation et le partage transparent d'informations avec les collectivités autochtones (en particulier avec les détenteurs de savoirs et les jeunes) concernant la collecte de données de base (p. ex., les études archéologiques de base), les limites spatiales et les zones d'étude, ainsi que d'autres renseignements liés au projet, soient utilisés pour éclairer le processus fédéral d'évaluation d'impact.
Demander au promoteur de partager les données de base et les renseignements relatifs au projet avec les collectivités autochtones susceptibles d'être touchées, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la faune importante pour les communautés (tels que le caribou et le programme de pose de colliers) afin d'améliorer la compréhension et la confiance dans l'approche utilisée, de recueillir les commentaires des communautés et de se conformer aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession.
Préoccupations quant à la manière dont les coutumes autochtones seraient prises en compte, y compris les visions du monde et les lois, pour éclairer les décisions prises au sujet du projet.
Commentaires sur l'importance d'établir et de maintenir de bonnes relations, ainsi qu'une approche unifiée de la consultation entre les collectivités autochtones de la région, qu'elles soient favorables ou opposées au développement dans la région du Cercle de feu.

<p>Demander la participation adéquate des collectivités autochtones potentiellement touchées tout au long du processus fédéral d'évaluation d'impact, y compris dans la détermination de la définition du projet et des limites spatiales et temporelles, la sélection des composantes valorisées et des mesures d'atténuation, ainsi que d'obtenir la confirmation que les préoccupations soulevées ont été traitées de manière substantielle dans le processus de prise de décision partagée.</p>
<p>Commentaires sur la mobilisation significative et continue du promoteur auprès des membres des collectivités autochtones vivant dans les réserves et hors des réserves, y compris les dirigeants de la communauté, d'une manière qui permet une participation libre et entière.</p>
<p>Besoin d'une consultation significative des Autochtones et de la mobilisation dirigée par le promoteur tout au long du processus fédéral d'évaluation d'impact (y compris lors de la définition de la conception du projet et des limites spatiales et temporelles) qui tienne compte du savoir autochtone, des capacités des collectivités autochtones, de l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources par les collectivités autochtones susceptibles d'être touchées et qui permette de vérifier comment les contributions des collectivités autochtones sont prises en compte dans les documents préparés en vue du processus d'évaluation.</p>
<p>Besoin que toutes les activités de mobilisation soient significatives et encouragent la participation des collectivités autochtones à l'aide d'une communication bilatérale afin de recueillir des suggestions qui éclairent la conduite du promoteur dans le cadre de l'évaluation d'impact fédérale. Voici quelques exemples de mobilisation significative :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des assemblées communautaires au cours desquelles des informations orales peuvent être présentées; – permettre aux participants d'animer des séances de mobilisation pour partager des informations; – clarifier la manière dont les renseignements, y compris le savoir autochtone, peuvent être partagés, ainsi que la manière dont ils seront utilisés pour s'assurer qu'ils ne sont pas reformulés ou déformés; – intégrer les points de vue des collectivités autochtones sur l'utilisation des études réalisées par les communautés; – incorporer des avis sur les solutions de remplacement du projet.
<p>Besoin d'inclure dans la description détaillée du projet des renseignements sur la mobilisation du promoteur auprès des collectivités autochtones jusqu'à la soumission de la description détaillée du projet, y compris toute question soulevée par les collectivités autochtones, comme l'exige l'annexe 2 des <i>Règlements sur les renseignements et la gestion des délais</i>. Les renseignements figurant à l'annexe E de la description initiale du projet ne couvrent que les activités de mobilisation qui ont eu lieu jusqu'en avril 2022.</p>
<p>Besoin d'inclure dans la description détaillée du projet des informations sur le calendrier du promoteur concernant la mobilisation future avec les collectivités autochtones.</p>
<p>Demander l'inclusion, dans la description détaillée du projet, des termes « autodéterminé » et « consensuel » dans la liste des principes directeurs pour la mobilisation avec les collectivités autochtones.</p>
<p>Commentaires sur l'approche du promoteur en matière d'engagement, notamment sur le fait que les activités de mobilisation doivent tenir compte des obstacles à la participation des groupes locaux sous-représentés.</p>

Commentaire selon lequel le promoteur devrait organiser des ateliers et des séances de rétroaction spécialement destinés aux femmes et filles autochtones, ainsi qu'aux personnes de sexe différent, et proposer des services de garde d'enfants sur place pour les personnes qui ont des enfants et qui souhaitent assister à l'atelier en personne.

État de santé des peuples autochtones et non autochtones

Préoccupations concernant les effets potentiels des voies d'exposition biophysiques telles que :

- les changements au niveau de la qualité de l'air dus aux émissions des véhicules et à la poussière, qui peuvent causer des impacts négatifs sur la santé humaine;
- les effets sur la qualité et la quantité de l'eau potable;
- les changements touchant la qualité des aliments traditionnels causés par des contaminants dans l'air, dans le sol ou dans l'eau, y compris des substances cancérigènes, des métaux lourds (p. ex., le chrome, le mercure, etc.), ainsi que d'autres substances toxiques libérées par les activités du projet (p. ex., l'approvisionnement en granulats, les émissions des véhicules), les accidents potentiels et les projets raisonnablement prévisibles dans la région.

Demander des renseignements sur les indicateurs liés aux conditions sanitaires de base dans la région afin d'évaluer les effets potentiels du projet sur une série de déterminants de la santé, y compris les conditions socioéconomiques et les impacts potentiels sur la santé et le bien-être des collectivités autochtones.

Préoccupations quant au manque de renseignements utilisés dans l'exercice de formulation des problèmes de l'évaluation des risques pour la santé humaine, y compris l'identification de tous les aliments traditionnels potentiellement consommés et des récepteurs humains.

Demander des renseignements sur les scénarios envisagés par le promoteur en cas d'accidents et de défaillances potentielles dans l'évaluation des risques pour la santé humaine, ainsi que sur les mesures d'urgence proposées.

Préoccupations quant au fait que le promoteur n'a pas envisagé de plan d'atténuation ou de gestion adaptative qui permettrait de réagir rapidement si la qualité des aliments traditionnels ou de l'eau était affectée en raison des activités ou des accidents dus au projet.

Demander des renseignements sur les effets potentiels de l'afflux de travailleurs, de l'augmentation potentielle du coût de la vie et de la pression sur les services sociaux et les soins de santé offerts, ainsi que de l'augmentation des collisions entre véhicules, sur la santé et le bien-être des personnes et sur les déterminants sociaux de la santé.

Conditions sociales et économiques des peuples autochtones et non autochtones

Préoccupations concernant les impacts potentiels sur la situation économique des peuples autochtones, notamment les changements aux taux d'assistance sociale des collectivités autochtones, qui ne seraient plus considérées comme isolées après avoir été reliées au réseau routier provincial par l'intermédiaire du projet.

Préoccupations concernant les effets potentiels sur les espèces qui revêtent une importance socio-économique pour les collectivités autochtones, notamment l'orignal, le caribou, le castor, le rat musqué, le lièvre, la gélinotte huppée, le tétras du Canada, l'esturgeon jaune, le doré, le corégone, le brochet, la lotte, l'oie, le canard, ainsi que sur la végétation et les plantes médicinales.

Commentaire concernant les embranchements routiers, qui peuvent modifier la classification de l'éloignement des collectivités autochtones. Cela pourrait améliorer les conditions et réduire les problèmes sociaux en fournissant des transports fiables et réguliers aux collectivités autochtones.

Demander une analyse coûts-avantages des coûts supportés par les collectivités autochtones pour le transport et la détérioration des marchandises en raison de la route d'hiver actuelle et des possibilités d'économies futures qui pourraient être réalisées grâce au projet.

Demander des renseignements supplémentaires sur les possibilités d'emploi pour les membres des collectivités autochtones.

Demander des renseignements sur les impacts potentiels sur les conditions sociales et le bien-être social (y compris sur les relations familiales) en raison des changements dans la qualité de vie, de l'urbanisation, de la connectivité accrue, de l'altération des valeurs sociales et de l'augmentation de la mobilité.
Commentaires selon lesquels le promoteur devrait s'engager auprès des collectivités autochtones potentiellement touchées afin d'identifier les possibilités permettant de renforcer les effets positifs du projet, y compris les possibilités de formation et d'emploi, l'assistance sociale et les subventions salariales.
Demander des renseignements sur les effets potentiels sur les conditions sociales, y compris les services et les infrastructures communautaires, la sécurité de la communauté, la continuité culturelle et le bien-être, en raison de l'augmentation potentielle de l'accès aux drogues.
Demander des renseignements sur les profils des collectivités autochtones, y compris les caractéristiques démographiques, afin de permettre une meilleure compréhension des conditions existantes.
Préoccupations concernant les impacts économiques potentiels sur les entreprises locales (y compris le tourisme) en raison des activités du projet qui entraîneraient des changements dans les paysages, ainsi que des répercussions économiques potentielles pour les municipalités, les organismes locaux et les systèmes provinciaux.
Demander des renseignements supplémentaires sur l'économie locale et régionale existante afin d'évaluer les impacts potentiels du projet, y compris : <ul style="list-style-type: none"> – les renseignements sur les conditions d'embauche des travailleurs au niveau local, national ou international; – le nombre et les types d'emplois que le projet créerait (directs, induits) au cours des différentes étapes du projet; – l'estimation des salaires et des rémunérations pour ces emplois comparativement à d'autres employeurs provinciaux et locaux; – la possibilité de bénéficier d'une assistance en cas de licenciements temporaires; – les obstacles locaux à l'emploi et la disponibilité de services de garde d'enfants pour les travailleurs; – tout programme de formation et de perfectionnement de compétences permettant de perfectionner les candidats locaux pour les postes.
Demander des renseignements sur les efforts déployés par le promoteur pour recruter et former les groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Demander des renseignements sur la manière dont ces groupes sous-représentés seront soutenus pour accéder aux mêmes retombées et possibilités économiques, ainsi que sur les mesures d'atténuation qui reflètent les principes d'intersectionnalité et qui s'attaquent aux obstacles auxquels se heurtent les personnes marginalisées.
Demander que la description détaillée du projet précise le mode de calcul du taux d'emploi. Il est incorrect de calculer le taux d'emploi sur la base du taux de participation.
Demander des clarifications sur la responsabilité de la mise en place, de la direction et du financement des services sociaux de proximité et des systèmes d'aide connexes.

<p>Demander au promoteur d'entrer en contact avec les signataires d'accords sur les compétences autochtones et la formation à l'emploi pour obtenir des informations sur la main-d'œuvre locale et les possibilités de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services (Services d'emploi et de formation de Kiikenomaga Kikenjigewen) – Conseil tribal Wabun (MamoNuskomitowin) – Réserve indienne non cédée de Wikwemikong. – Mamaweswen – Conseil tribal de North Shore Mamaw – Nation Anishinabek (Union des Autochtones de l'Ontario) – Cercle de développement de la main-d'œuvre autochtone (Première Nation) – Shooniyaa Wa-Biitong – Commission de gestion autochtone de la région de Sioux Lookout – Mushkegowuk Council Employment & Training Service (Service d'emploi et de formation du conseil de Mushkegowuk)
<p>Besoin de préciser, dans la description détaillée du projet, l'emplacement des résidences permanentes et temporaires, ainsi que des récepteurs sensibles connus, y compris l'emplacement des sources d'eau potable et des étendues d'eau utilisées à des fins récréatives.</p>
<p>Besoin de renseignements détaillés sur les effets négatifs potentiels d'une élimination inappropriée des eaux usées et des déchets, y compris les ordures et les débris produits par les usagers des voies publiques, et d'un plan décrivant la manière dont les déchets et les eaux usées seront gérés.</p>
<p>Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes plus)</p>
<p>Commentaires sur la nécessité de prendre en compte l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) lors de la collecte de renseignements sur les conditions sanitaires, sociales et économiques.</p>
<p>Demander des indicateurs de santé et de sécurité en rapport avec la violence sexiste et d'un tableau des enjeux clés et des mesures d'atténuation pour traiter les enjeux à partir d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS +.</p>
<p>Préoccupations quant aux effets potentiels de nouvelles routes et de l'activité minière potentielle sur la sécurité des femmes autochtones.</p>
<p>Demander des précisions sur les segments de la population qui bénéficieraient du projet, notamment sur la façon dont les avantages économiques et sociaux apportés à la Première Nation de Marten Falls et à la Première Nation de Webequie seraient répartis entre les jeunes, les aînés, les femmes, les personnes bispirituelles et les autres identités marginalisées.</p>
<p>Préoccupations concernant les répercussions potentielles des infrastructures routières sur le changement social et les impacts sur différents sous-groupes de personnes au cours de toutes les étapes du projet.</p>
<p>Demander au promoteur de clarifier le nombre de personnes issues de chaque collectivité autochtone qui ont été mobilisées et de préciser comment les identités intersectionnelles et les facteurs ACS + ont été pris en compte dans leur mobilisation. Demander un tableau des enjeux clés et des mesures d'atténuation pour y répondre à partir d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS +.</p>
<p>Demander au promoteur de prendre en compte l'éducation, la garde d'enfants et les systèmes de soutien basés sur le genre (centres pour femmes, refuges, services de santé et de soutien) dans sa description de l'environnement socioéconomique.</p>
<p>Demander un tableau des enjeux clés et des mesures d'atténuation pour y répondre à partir d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS +.</p>

Demander que le promoteur évalue les impacts potentiels sur les sous-groupes sous-représentés au sein d'autres collectivités autochtones locales et groupes publics qui seraient touchés par le projet.
Environnement atmosphérique (p. ex., qualité de l'air)
Préoccupations concernant les effets potentiels sur la qualité de l'air des sources d'émissions ponctuelles et fugitives pendant la construction (p. ex., le défrichement, l'entreposage, la manutention de matériaux, le dynamitage, le fonctionnement de générateurs diesel) et l'exploitation, y compris l'entretien (p. ex., l'utilisation des routes, la combustion de carburant, les engins mobiles non routiers fonctionnant avec des générateurs diesel et d'autres machines).
Demander des renseignements supplémentaires sur l'approche proposée pour la collecte des données de base afin d'évaluer les impacts sur la qualité de l'air, y compris la localisation des récepteurs humains tels que les utilisateurs traditionnels des terres, et une liste des constituants atmosphériques de base qui seraient évalués (y compris les composés qui seraient générés par le projet).
Demander l'utilisation du benzo(a)pyrène [BaP] comme substitut pour évaluer le total des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), au lieu des BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).
Environnement acoustique
Préoccupations quant aux effets potentiels de l'augmentation des niveaux sonores sur les peuples autochtones et les entreprises locales, y compris les entreprises touristiques.
Demander des renseignements sur les lieux susceptibles d'être affectés par l'augmentation des niveaux sonores, y compris les lieux fréquentés pour le tourisme et par les entreprises locales tels que les sites de chasse et de pêche et les cabanes de piégeage.
Commentaires sur la détermination des récepteurs humains, en particulier ceux qui sont sensibles au bruit, à l'aide d'activités d'engagement.
Eaux de surface et eaux souterraines
Demander des renseignements sur les effets sur la qualité des eaux de surface des terres humides (y compris les tourbières), des écosystèmes aquatiques et du fond des étendues d'eau et des cours d'eau, dus à l'assèchement, au changement de la température de l'eau, à la contamination et au défrichement de la végétation qui entraîne la sédimentation et l'érosion.
Demander que le tableau F-1 de la description détaillée du projet inclue les impacts sur les eaux de surface en relation avec le drainage des roches acides et la lixiviation des métaux.
Demander des renseignements sur les effets potentiels sur la qualité des eaux de surface des substances de déglacage, du gaz, du pétrole, des contaminants provenant du dynamitage et de l'entreposage de terre et de granulats, ainsi que des détails sur les mesures d'atténuation potentielles.
Demander des détails sur les constituants et contaminants potentiels libérés par les activités du projet (p. ex. déglacage, entreposage, dynamitage) susceptibles d'affecter la qualité des eaux de surface et de détails sur les mesures d'atténuation possibles.
Demander l'élaboration d'un plan de gestion pour la préservation des eaux de surface (qualité, quantité et débit) pendant toutes les étapes du projet.
Préoccupations concernant les effets potentiels sur les étendues d'eau et les cours d'eau, y compris les caractéristiques physiques (telles que les rapides).
Préoccupations concernant les effets potentiels sur l'hydrologie des eaux de surface, y compris le calendrier et le volume des écoulements naturels, et l'installation de ponceaux et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Commentaires sur l'importance des ponceaux pour préserver l'écoulement de l'eau.
Demander des renseignements sur la caractérisation des eaux souterraines, les failles, les zones de fracture et les interactions entre les eaux souterraines et la surface, sur la base de l'analyse documentaire, réalisée par le KBM Resources Group ² , des conditions sur le site du projet. Demander la préparation d'un modèle approprié pour les eaux souterraines sur la base de l'analyse documentaire.
Navigation et eaux navigables
Préoccupations concernant les impacts potentiels sur la navigation causées par le projet, y compris les activités qui obstruent ou restreignent l'accès aux voies navigables (p. ex., les routes de portage et les routes d'accès), en particulier pour les rivières Attawapiskat et Albany.
Demander des renseignements sur les eaux navigables existantes qui pourraient être affectées par le projet. Le promoteur doit identifier toutes les eaux navigables possibles à proximité du projet, y compris toutes les étendues d'eau et tous les cours d'eau qui sont manifestement navigables ou manifestement non navigables (avec justification à l'appui) et quelles étendues d'eau et quels cours d'eau nécessitent encore une détermination de la navigabilité.
Zones rivulaires et terres humides (p. ex., tourbières)
Préoccupations concernant les effets potentiels sur les zones rivulaires et les terres humides, y compris l'introduction d'espèces envahissantes, de parasites et de maladies, en raison de l'accès à la région tout au long de l'année.
Préoccupations concernant les effets directs et indirects potentiels sur les terres humides, la perte de terres humides et les fonctions des terres humides, qui peuvent être déterminés par une évaluation des fonctions des terres humides.
Demander des zones tampons et d'autres mesures d'atténuation qui évitent ou minimisent les effets sur les zones sensibles telles que les terres humides.
Demander des renseignements supplémentaires concernant les techniques de construction qui permettraient d'éviter que la route provoque des effets de barrière pour l'écoulement de l'eau dans les tourbières.
Préoccupations concernant les effets potentiels sur les muskegs, les terres humides et les forêts, notamment sur leurs fonctions, la quantité d'eau et l'hydrologie.
Géologique, topographie, sol et sédiments
Préoccupations concernant l'utilisation de gravier, d'eskers ou d'autres dépôts glaciaires d'origine locale comme matériaux de construction et leurs effets négatifs potentiels sur les étendues d'eau et les cours d'eau en raison des métaux naturellement abondants (tels que le chrome) dans les matériaux et de leur rejet potentiel dans les lacs et les rivières du Nord.
Besoin d'informations supplémentaires sur les effets potentiels sur le pergélisol, les eskers et autres dépôts glaciaires des activités du projet, y compris l'exploitation de carrières de granulats.
Méthodologie d'évaluation des effets et de l'impact
Demander au promoteur d'intégrer les recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement dans son examen des données relatives à la qualité des eaux de surface. Demander également des renseignements supplémentaires sur la méthodologie proposée pour l'échantillonnage des eaux de.

² Extrait de la description initiale du projet : KBM Resources Group (KBM). 2019. Étude hydrogéologique préliminaire de la route d'approvisionnement industriel de la Première Nation de Marten Falls. Ébauche. Préparé pour AECOM. 13 décembre 2019.

<p>Demander des renseignements supplémentaires sur la collecte de données de base et les approches, y compris des détails sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la flore et la faune, en particulier les oiseaux, les ours noirs, les orignaux, les espèces en péril, les terres humides, ainsi que les espèces importantes pour l'écotourisme; – la manière dont l'absence d'une espèce serait évaluée (c.-à-d. que l'absence lors des études de référence ne signifie pas toujours que l'espèce n'est pas présente); – la conception de l'étude, l'effort et la sélection du site, ainsi que les analyses sur le biais et l'incertitude de l'échantillon, avec des descriptions et des justifications pour chaque facteur; – les variations saisonnières et annuelles, la distribution et l'utilisation de l'habitat; – les cartes avec des superpositions qui reflètent l'habitat de la faune, les routes de migration et les changements saisonniers.
<p>Demander des renseignements sur les méthodes et les indicateurs proposés pour évaluer les impacts potentiels sur le patrimoine naturel et culturel des peuples autochtones.</p>
<p>Commentaires selon lesquels, pour ce qui est de l'augmentation du trafic industriel le long de l'itinéraire proposé pour le projet, le processus d'évaluation d'impact devrait évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les changements apportés aux composantes valorisées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o l'eau et la terre; o des environnements isolés, vierges et fragiles; o les espèces importantes pour les collectivités autochtones et leurs habitats; o la poursuite des activités traditionnelles sur les territoires traditionnels des collectivités autochtones; o la capacité des collectivités autochtones à gérer l'environnement; – la manière dont les effets dus aux changements seraient atténués et traités.
<p>Besoin d'informations sur la manière dont seront traités les impacts potentiels du trafic industriel entre la route provinciale et les gisements de minerais de la région du Cercle de feu, qui traverse les collectivités autochtones et leurs territoires traditionnels.</p>
<p>Besoin d'un engagement auprès des collectivités autochtones pour recueillir des informations sur les espèces d'importance économique et culturelle et pour éclairer les études de base.</p>
<p>Demander une description de la manière dont l'évaluation des effets cumulatifs sera effectuée.</p>
<p>Préoccupations quant à l'efficacité des mesures d'atténuation des effets négatifs sur les mammifères, y compris le gros gibier, ainsi que des effets négatifs dus au rejet de contaminants dans les produits de déglacage, au dynamitage et à l'entreposage de sols et d'agrégats, à la perte de flore et de faune (y compris les poissons, les oiseaux et les espèces en péril et leur habitat), aux changements de la qualité et de la quantité de l'eau, ainsi qu'à l'introduction d'espèces invasives, de parasites et de maladies.</p>
<p>Préoccupations quant à l'efficacité des mesures d'atténuation qui permettraient d'éviter ou de réduire les impacts potentiels sur les collectivités autochtones</p>
<p>Demander des programmes de suivi et de surveillance élaborés en collaboration avec les collectivités autochtones et dirigés par elles, qui comprennent un programme régional de surveillance environnementale financé et qui tiennent compte de l'environnement particulier du Grand Nord.</p>
<p>Préoccupations quant aux effets potentiels à long terme sur les collectivités autochtones vivant sur les terres ou les utilisant. Demander que la détermination de l'importance des effets résiduels et des impacts négatifs potentiels respecte les pratiques exemplaires et que la méthodologie soit décrite en détail afin que les collectivités autochtones potentiellement touchées puissent comprendre comment les conclusions ont été tirées.</p>

Effets cumulatifs
Préoccupations concernant les effets cumulatifs potentiels sur l'environnement naturel vierge et sur les territoires traditionnels des collectivités autochtones, du développement industriel (p. ex., la sylviculture, la prospection minière, les activités minières) et de l'infrastructure de soutien (p. ex., la production et le transport d'électricité) qui s'appuieraient sur le projet et les corridors routiers proposés vers la région du Cercle de feu.
Préoccupations concernant les effets cumulatifs sur les tourbières et leur capacité à séquestrer et à entreposer le carbone.
Préoccupations concernant les effets cumulatifs potentiels sur les conditions culturelles, sociales, sanitaires et économiques.
Préoccupations concernant les impacts cumulatifs potentiels sur les peuples autochtones découlant du projet et des développements futurs, y compris les impacts du trafic, de l'accès accru du public (en particulier l'accès aux territoires traditionnels), des effets en aval et des changements climatiques.
Besoin de renseignements sur les mesures visant à remédier aux changements cumulatifs potentiels dans l'exercice des droits protégés en vertu de l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1992</i> en raison du projet, y compris en raison du trafic industriel, d'autres projets raisonnablement prévisibles, ainsi que des changements climatiques.
Activités, composantes et conception du projet
Commentaires sur le manque de clarté concernant la propriété de la route et l'identité de la partie responsable du bon fonctionnement, y compris de l'entretien, de la route proposée.
Besoin que la description détaillée du projet fournisse de plus amples informations sur l'objet du projet, la construction, l'exploitation et les activités d'entretien d'une route industrielle de cette longueur.
Besoin que la description détaillée du projet fournisse des renseignements supplémentaires sur les composantes du projet proposé, y compris les emplacements précis des fosses de granulats, des routes d'accès et des ouvrages de franchissement de cours d'eau.
Demander des précisions sur le volume maximal potentiel de trafic sur la route, les principaux utilisateurs prévus de la route et les scénarios futurs de projets miniers, forestiers et hydroélectriques pour les corridors routiers alternatifs proposés.
Demander des renseignements transparents sur le financement, les permis et les approbations, de la part du gouvernement, des entreprises du secteur privé et des industries de développement minier qui soutiennent le projet.
Demander que la description détaillée du projet fasse référence aux responsabilités de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.
Commentaires sur la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les mesures d'atténuation proposées et sur la mise en œuvre de politiques pendant l'étape d'exploitation pour faire respecter des limites de vitesse sécuritaires. Préciser qui serait chargé de faire respecter ces limitations de vitesse (le promoteur ou la police provinciale de l'Ontario).
Nécessité du projet
Commentaires indiquant que le projet offrirait des possibilités économiques et sociales aux collectivités autochtones locales et aux intervenants de l'industrie en reliant les collectivités autochtones au réseau routier provincial.
Commentaire indiquant que le projet permettrait de futurs développements miniers qui sont essentiels pour soutenir les efforts de décarbonisation et les objectifs de carboneutralité.
Préoccupations quant à la portée du projet, qui ne reflète pas les perspectives sociétales plus larges des collectivités autochtones et des organismes populaires.

Demander que la description détaillée du projet clarifie davantage la portée du projet en ce qui concerne son ou ses objectifs, les solutions de rechange envisagées et le poids des effets négatifs par rapport aux effets positifs, compte tenu du contexte des projets de route d'approvisionnement de Webequie et de route d'accès à la communauté de Marten Falls, des améliorations potentielles des routes forestières d'Anaconda et de Painter Lake et du lien avec les gisements de minerais dans la région du Cercle de feu.
Autres moyens de réaliser le projet
Besoin de renseignements supplémentaires dans la description détaillée du projet concernant les autres moyens de réaliser le projet qui minimiseraient les effets sur les zones importantes pour la faune, telles que les terrains plus élevés, les eskers, les itinéraires de déplacement et les sites de fraie, de mise bas, d'alimentation et de nidification.
Solutions de rechange au projet
Besoin d'informations sur les solutions de rechange au projet envisagées par le promoteur.
Commentaire selon lequel le promoteur devrait inclure des informations sur le chemin de fer en tant que moyen de transport potentiel vers la région du Cercle de feu.
Contribution du projet à la durabilité
Demander des renseignements sur la manière dont la contribution du projet à la durabilité serait déterminée, en reconnaissant l'interconnexion et l'interdépendance des systèmes humains et écologiques et le bien-être des générations actuelles et futures.
Accidents et défaillances
Demander des renseignements sur les effets potentiels des accidents et des défaillances et sur les mesures prises pour s'y préparer et les prévenir, en particulier les rejets involontaires de matières dangereuses (p. ex., de carburant) par les véhicules et les machines pendant toutes les étapes du projet.
Demander des renseignements sur les plans et procédures d'intervention d'urgence en cas d'accidents ou de défaillances, y compris les déversements de carburant ou de produits chimiques.
Type d'évaluation
Commentaires sur le besoin de soutenir une évaluation régionale conjointe afin d'évaluer les effets de l'exploitation minière future et des infrastructures de soutien dans la région du Cercle de feu, les effets cumulatifs, les effets sur l'eau douce, les effets sur l'exercice des droits des Autochtones et des droits issus de traités, ainsi que les changements climatiques, en privilégiant la réalisation de l'évaluation régionale avant l'évaluation des projets routiers individuels. Commentaires indiquant que les études réalisées pour l'évaluation régionale seraient également applicables au projet et que les effets potentiels des corridors routiers proposés pour la région du Cercle de feu devraient être inclus dans l'évaluation régionale.
Préoccupations quant au degré d'implication et de participation des collectivités autochtones pour déterminer les effets positifs et négatifs dans la région, y compris les effets en aval.
Préoccupations quant au fait que des évaluations distinctes pour chaque tronçon routier diminuent l'efficacité des efforts visant à prendre pleinement en compte les impacts régionaux, culturels et socioéconomiques potentiels du projet et qui contribuent aux difficultés de consultation et de mobilisation, ainsi qu'aux charges imposées aux collectivités autochtones dans le cadre de leurs procédures traditionnelles de prise de décision.
Commentaires sur le besoin d'organiser une commission d'examen des communautés des Premières Nations, en plus d'une évaluation d'impact, avant le début des travaux d'aménagement.

Autres – Erreurs rédactionnelles dans la description initiale du projet

Demander que les changements rédactionnels suivants soient reflétés dans la description détaillée du projet :

- Résoudre les incohérences avec les messages relatifs à l'objectif du projet.
- Remplacer le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) par le ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme (MCM) dans le contexte des programmes, des documents et des fonctions du gouvernement de l'Ontario en matière de patrimoine culturel.
- Remplacer « paysage culturel » par « paysage du patrimoine culturel » lorsqu'il fait référence au contexte des ressources du patrimoine culturel. Le terme « paysage culturel » n'est pas défini dans la politique de conservation du patrimoine culturel et peut prêter à confusion.
- Mettre à jour le tableau 15-2 pour indiquer « caribou des bois » au lieu de population boréale. L'observation seule ne permet pas de différencier le caribou migrateur de l'Est du caribou boréal et il est possible que le caribou migrateur de l'Est se trouve dans la zone du projet.
- Mettre à jour le tableau 15-4 comme suit :
 - Caribou (population migratrice de l'Est) – actuellement non inscrit sur la liste de la LEP³, mais évalué par le COSEPAC comme VD (en voie de disparition)
 - Engoulevent d'Amérique – récemment passé au rang de P (préoccupant) dans le cadre de la LEP
 - Pioui de l'Est – P dans le cadre de la LEP
 - Moucherolle à côtés olive – récemment passée au rang de P dans le cadre de la LEP
 - Faucon pèlerin – récemment retiré de l'annexe 1 de la LEP
- Mettre à jour le tableau 19-3 pour préciser que Ressources naturelles Canada ne concède pas de licence pour le transport ou l'utilisation d'explosifs.

³ LEP est l'abréviation de Loi sur les espèces en péril.